

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02 97 21 01 53 FAX 02 97 21 34 83
MINITEL :08 36 29 22 22

SELATA LE MEN-LE BRAS-MOREAU-JOYEUX-DENDEL

PARC D'ACTIVITES ARMOR OCEAN-RUE COMMANDANT CHARCOT
LARMOR-PLAGE
56260 LARMOR-PLAGE

V/REF :
N/REF : 88 B 199 / A-2421

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/12/96, SOUS LE NUMERO A-2421,

EXTRAIT DU P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 03/06/96

CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE
ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT
ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LORIENT
56100 LORIENT

R.C.S LORIENT B 344 519 251 (88 B 199)

LE GREFFIER



**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE
LORIENT
SELLOR**

Société anonyme au capital de 464.800 Francs
Siège social : Hôtel de Ville de LORIENT - BP 244
56321 LORIENT CEDEX
R. C. S. : LORIENT B 344 519 251 - 888 199

**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 JUIN 1996**

Le Conseil d'Administration de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT, par abréviation SELLOR s'est réuni le 3 Juin 1996 à 17 heures à la Villa Margaret à LARMOR-PLAGE, dans la salle de réunion des bureaux de la Direction Administrative de la société, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Maire de LORIENT, Président de la S.E.M.

Le registre de présence a été émarginé à l'entrée en séance.

Sont présents

I - COLLEGE PUBLIC - COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) - DISTRICT DU PAYS DE LORIENT ayant pour délégués

- . Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Maire de LORIENT, Président de la SEM,
- . Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE, Vice-Président de la SEM
- . Monsieur William LE POLOZEC
- . Monsieur Daniel GILLES
- . Monsieur Maurice COUGOULIC
- . Monsieur Jacques HENRY
- . Monsieur Joël GUEGAN

b) - LA VILLE DE LORIENT ayant pour délégué

. Monsieur Jacques SINGUIN

c) - LA VILLE DE LARMOR-PLAGE ayant pour délégué

. Monsieur René ROUARCH

II - COLLEGE PRIVE

Sont présents

. Monsieur Henri DEUDON

. Le Crédit Maritime Mutuel, ayant pour représentant permanent au Conseil d'Administration Monsieur André GAUDIN

Sont absents et excusés :

. La CISE

. Monsieur Jean BERGE ANDREU

III - ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION

. Monsieur Loic RIHOUAY, Directeur partant de la SELLOR

. Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur arrivant de la SELLOR

. Monsieur Etienne COLIN, Commissaire aux Comptes de la SELLOR

. Monsieur Albert GIOVANNELLI, Directeur Général du District du Pays de LORIENT

. Monsieur Denis AILLET, Chef Comptable de la SELLOR

. Monsieur Jean-Luc BOLAY, Directeur du Centre Nautique de Kerguelen

. Monsieur Mikael LE BERRE, Directeur des Ports de la SELLOR

. Madame Martine GEFFRAY, dépendant du secrétariat du District du Pays de LORIENT

. Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR

**

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président de la SELLOR, est nommé Président de séance.

Monsieur Le Président constate que le nombre des administrateurs et des délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs physiquement présents étant de 11 sur 13 Administrateurs, dont 9 représentant les Collectivités Territoriales, soit plus de la moitié des administrateurs physiquement présents, le quorum requis par la loi est atteint.

Le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration en date du 17 Novembre 1995 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- ◆ Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1995
- ◆ Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle
- ◆ Constatation de la démission du Président du Conseil d'Administration
- ◆ Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire
- ◆ Constatation de la démission du Vice-Président
- ◆ Suppression de cette fonction
- ◆ Nomination d'un nouveau Directeur à la tête de la SELLOR
- ◆ Projet de restructuration du capital - Augmentation et réduction du capital par imputation des pertes antérieures
- ◆ Convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

III - Constatation de la démission du Président du Conseil d'Administration - Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire - Constatation de la démission du Vice-Président - Suppression de cette fonction

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil d'Administration du 22 Septembre 1995, celui-ci, suite aux élections municipales des 11 et 18 Juin 1995, avait constaté les changements intervenus parmi les représentants des Collectivités Territoriales administrateurs de la SELLOR.

Il avait également statué sur la nomination du Président et celle du Vice-Président.

Monsieur le Président rappelle à ce titre, qu'il avait, à cette date, été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SELLOR et que Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE avait été, quant à lui, renouvelé dans ses fonctions de Vice-Président.

Monsieur le Président rappelle également que dans un souci de simplification et d'efficacité, il avait été décidé de supprimer les fonctions de secrétaire.

Il expose enfin, que compte tenu de son emploi du temps de plus en plus chargé, en raison, notamment de l'élargissement du nouveau District du Pays de LORIENT, dont il assure la présidence, il estime préférable de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SELLOR, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission et pouvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Georges JEGOUZO, Maire de LARMOR-PLAGE, délégué représentant le District au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat de délégué représentant la collectivité territoriale administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Georges JEGOUZO déclare accepter ces fonctions.

En conséquence, il demande au Conseil d'Administration de prendre acte de sa démission immédiate de ses fonctions de Vice-Président de la SELLOR.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la démission qui précède.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Tous pouvoirs sont donnés au nouveau Président du Conseil d'Administration afin de procéder aux formalités de publicité auprès du Tribunal de Commerce de LORIENT.

Le Conseil, à l'unanimité, sur proposition de son nouveau Président, décide de ne pas pourvoir à la nomination d'un Vice-Président et ceci dans un souci de simplification.

En conséquence, cette fonction est provisoirement supprimée au sein de la SELLOR.

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration afin de procéder aux formalités de publicité auprès du Tribunal de Commerce de LORIENT.

Poursuivant l'examen de son ordre du jour, le Conseil aborde le point relatif à

CLOTURE DE LA SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un autre administrateur.

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration

